

Séance 2 : Les droits et devoirs de l'élève

Exercice 1 : Comprendre un document

L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, entre six ans et seize ans. [...]

Le droit de l'enfant à l'instruction a pour objet de lui garantir, d'une part, l'acquisition des instruments fondamentaux du savoir, des connaissances de base, des éléments de la culture générale et [...], d'autre part, l'éducation lui permettant de développer sa personnalité, son sens moral et son esprit critique, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, de partager les valeurs de la République et d'exercer sa citoyenneté.

■ Code de l'éducation, article 131-1.

Astuce / !

- La **nature** correspond à la forme du document (texte, photographie, film, tableau)

- Le **sujet** : de quoi parle le document ?

- 1) Présentez le document (**nature** + **sujet**)
- 2) Surlignez dans le texte pour qui l'instruction est-elle obligatoire en France.
- 3) Citez 2 raisons pour lesquelles l'éducation est obligatoire.

Exercice 2 : Pour chaque élément, dire s'il s'agit d'un droit ou d'un devoir de l'élève

	Droit	Devoir
L'assiduité et ponctualité (être à l'heure, sans absence)		
Le travail scolaire		
Lever la main pour parler		
Droit à l'éducation		
Respecter le règlement intérieur		
Pouvoir manger à la cantine		
Respecter ses camarades		
Demander de l'aide au professeur		

Exercice 3 : Je complète ce qui est autorisé ou interdit au collège

	Description	Autorisé ou Interdit ?
1	Je regarde mon téléphone en cours	
2	Je travaille calmement au CDI	
3	Je vote pour les délégués	
4	Je me rends à l'infirmerie parce que je suis malade	
5	Je triche et copie sur ma camarade	
6	Je regarde et montre des vidéos sur mon téléphone	
7	Je lève la main pour parler en classe	
8	Je me bagarre avec mon camarade	
9	Je porte des signes ostentatoires de ma religion	

Définition :

Droits : Ensemble des actions autorisées par la loi ou par un règlement.

Devoirs : Obligations imposées par la loi, par un règlement ou par les règles de vie en société.

Règlement intérieur : au collège, texte, qui précise les règles à respecter dans l'établissement.